

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 30 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260130-DE_004_2026-DE



Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 24/01/2026

Présents :

Le trente janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

7

Votants : 8

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Jonathan MEYNADIER, Evodie HERAIL, Claude GRELLIER, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN

Pour : 8

Représentés : Maryse GARIT représentée par Jonathan MEYNADIER

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Bernard AEBERHARD

Secrétaire de séance : Claude GRELLIER

**Objet : Location d'un bus pour le transport Tapoul durant l'été 2026 -
Acceptation devis - DE_004_2026**

Considérant que les coûts de réparation de la navette communale du transport Tapoul, en panne depuis juillet 2025, sont trop élevés.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recourir à la location d'un bus de 22 places pour la saison juillet et août 2026 du transport Tapoul afin d'assurer le service communal pour les pratiquants du canyon du Tapoul.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Cévennes Transports d'un montant de 5 170.00 € TTC pour une location du 30/06 au 31/08/2026 d'un bus Sprinter de 22 places incluant un forfait kilométrique de 8 000 kms.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Cévennes Transports d'un montant de 5 170.00 € TTC pour une location du 30/06 au 31/08/2026 d'un bus Sprinter de 22 places incluant un forfait kilométrique de 8 000 kms.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2026
et publié ou notifié
le 06/02/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

